

## **Compte rendu de la séance du jeudi 13 février 2014**

Secrétaire(s) de la séance:

Nicolas HERTKORN

### **Ordre du jour:**

- Adhésions diverses : Fondation du Patrimoine, LQE, jardin du OUI, CPIE, Office du tourisme du Pays Verdunois,
- Cotisations 2014 CDG 55
- indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor,
- Heures supplémentaires Secrétaire de Mairie,
- Affectation des résultats(service eau)
- Budget primitif 2014 (Service Eau),
- Compte administratif 2013 (Service Eau),
- Contrat de location logement communal : Avenant pour frais de chauffage.
- colis employés
- frais residence artiste CONCERT
- Questions diverses : Préparation élections municipales,  
point jardin - théâtre

.....

### **Délibérations du conseil:**

#### **DE\_2014\_289 Vote des taux de cotisations CDG 55**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Meuse maintient les taux de cotisations pour l'exercice 2014, à savoir :

- cotisation obligatoire : 0.80 %
- cotisation additionnelle : 0.80 % (pour aide et conseils concernant toutes les questions relatives aux ressources humaines, du recrutement à la retraite, circulaires d'information sur l'actualité juridique et les procédures diverses, édition des fiches de note, tableaux d'avancements, rédaction d'arrêtés et modèles de contrats, information en matière d'hygiène et sécurité).

Le Maire propose de voter les taux de cotisations pour 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, la proposition ci-dessus

#### **DE\_2014\_290 Indemnité de conseil Comptable du Trésor**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des indemnités de conseil allouée au Comptable du Trésor pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents d'allouer au Comptable du Trésor, Mme DUPIRE Annie les indemnités de conseil pour 2013 qui s'élèvent à 277.55 € , soit 100 % le taux de l'indemnité.

## **DE\_2014\_291 Adhésions diverses**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité des membres présents, les adhésions aux organismes suivants :

- Fondation du Patrimoine : 50 €
- LQE : 100 €
- ADMM (Association des Maires de Meuse) : 66.02 €
- Association la Nef : 70 €
- CPIE (Centre Permanent et d'Initiatives à l'Environnement) Woevre-Côtes de Meuse : 100 €
- Office du Tourisme de Bras sur Meuse : 30 €

## **DE\_2014\_292 Cadeau aux employés**

Monsieur le Maire fait lecture de l'observation de la comptable du Trésor, Mme Annie DUPIRE, concernant le cadeau de fin d'année offert aux trois employés de la commune. Cette dépense doit faire l'objet d'une délibération. Le conseil municipal prend acte de cette obligation est valide cet avantage octroyé au personnel communal soit une facture globale de 40,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le paiement de cet avantage.

## **DE\_2014\_293 Heures supplémentaires Secrétaire de Mairie**

Le Maire explique à l'assemblée que la secrétaire de mairie, en cas de besoin, effectue des heures supplémentaires en raison de la surcharge de travail en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de payer les heures supplémentaires à l'emploi SECRETAIRE DE MAIRIE, grade Rédacteur et AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatif à ce paiement.

## **DE\_2014\_294 Frais résidence artiste pour concert**

En partenariat avec la MJC de Belleville, Monsieur le Maire rappelle la volonté de cette dernière de délocaliser une partie de son programme dans les villages du territoire de la CODECOM de Charny. Le 25 janvier 2014 la commune de Champneuville a accueilli le concert de Romona CORDOVA. En accord avec la MJC Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de résidence des artistes soit 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de payer les frais liés à ce spectacle et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à ce paiement

## **DE\_2014\_295 Vote du Compte Administratif 2013 Service EAU**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel LEFORT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		4 203.03		17 178.45		21 381.48
Opérations exercice	3 801,32	6 059.18	21 642.85	17 869.33	25 444.17	23 928.51
Total	3 801,32	10 262.21	21 642.85	35 047.78	25 444.17	45 309.99
Résultat de clôture		6 460.89		13 404.93		19 865.82
Restes à réaliser						
Total cumulé		6 460.89		13 404.93		19 865.82
Résultat définitif		6 460.89		13 404.93		19 865.82

2. constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **DE\_2014\_296 Vote du Compte de Gestion Service Eau**

Réuni sous la présidence de Daniel LEFORT,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris la journée complémentaire;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
3. Statuant sur la comptabilité des inactives;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

## **DE\_2014\_297 Affectation de résultat Service EAU**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de 13 404.93 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire:

Excédent antérieur reporté : 17 178.45 €

Virement à la section d'investissement : 6 460.89 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 3773.52 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2013 : **13 404.93 €**

EXCEDENT AU 31/12/2013 : **13 404.93 €**

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) **13 404.93 €**

## **DE\_2014\_298 Vote du BP 2014 Service EAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2014 du Service des Eaux de Champneuville au chapitre pour l'exploitation et au chapitre pour l'investissement comme suit :

Section d'Exploitation **Dépenses** : 31 721.25 €

Section d'Exploitation Recettes : 18 316.32 €

Résultat d'exploitation reporté : + 13 404.93 €

TOTAL des **recettes** d'Exploitation : 31 721.25 €

---

Section d'Investissement **Dépenses** : 17 401.32 €

Section d'Investissement Recettes : 17 021.25 €

Solde d'exécution de la Section d'investissement reporté : + 6 460.89 €

TOTAL des **recettes** d'Investissement : 23 482.14 €

## **DE\_2014\_299 Adhésion a La France des Jardins du OUI**

Dans le cadre de l'aménagement du Jardin-Théâtre, Monsieur le Maire présente l'association pour l'art déployé, et propose à la commune de Champneuville d'adhérer à "La France des jardins du OUI".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte pour un montant de 120 €, l'adhésion de la commune à "LA FRANCE DES JARDINS DU OUI" et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

## **DE\_2014\_300 Avenant et charges du contrat de location du logement communal**

Suite au raccordement du logement communal à "la chaudière à pelet", le Maire explique la nécessité de rédiger un avenant au contrat de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- pour la période de mars à juin 2013, le montant des charges de chauffage est estimé à 167 €, qui ne sera pas facturé aux locataires,
- Pour la période de juillet 2013 à début février 2014, le montant qui sera facturé aux locataires, suite aux relevés de compteur, est de 396.44 €,
- A compter de mars 2014, les charges demandées en même temps que le loyer seront de 65 € par mois,
- une régularisation aura lieu sur le réel consommé à chaque remplissage du silo à pellets (coût en fonction du relevé de compteur calorifique et du prix de la tonne de pellets),
- Le Maire est autorisé à signer l'avenant nécessaire et tout document se rapportant à la location du logement communal.

•

### **DE\_2014\_301 Réfection d'un réseau d'eau pluviale**

Le Maire fait lecture à l'assemblée de plusieurs devis des entreprises ETIENNE TP SARL située à Bayonville, et DRENERI située à Thierville pour le projet de réfection d'un réseau d'eau pluviale sur la commune de Champneuville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de retenir le devis de l'entreprise **ETIENNE TP SARL à Bayonville (08240)** pour la somme de **28 423.75 € HT**.

### **DE\_2014\_302 Travaux voirie rue de l' Aval**

Pour le dossier (DE-2014-301) "travaux de voirie ", réfection du réseau d'eau pluviale rue de l'Aval, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subventions à tous les financeurs possibles: Réserve Parlementaire, Communauté de Communes de Charny, Conseil Général de la Meuse, ...etc). Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ces demandes.